Adresses utiles

Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN) (ex IA)
Place André Malraux
BP 627
07006 PRIVAS Cedex
Tel : 04.75.66.93.00 Fax : 04.75.66.93.01
www.ac-grenoble.fr/ia07/

Rectorat de l'Académie de Grenoble
7, place Bir-Hakeim - BP 1065
38021 GRENOBLE Cedex 1
Tel : 04.76.74.70.00 Fax : 04 56 52 46 99
www.ac-grenoble.fr/

Autonome de Solidarité Ardèche
Square Vincent d'Indy
2 Avenue de Coux
07000 PRIVAS
Tel : 04.75.30.07.06 Fax : 04.75.64.80.11
En cas d'urgence: 06.13.95.14.69
mail : autonome07@wanadoo.fr
www.autonome-solidarite.fr/pages-asl/07

MAE Ardèche
Résidence des Hauts de la Rivière
Square Vincent D'Indy
2 avenue de Coux
07000 PRIVAS
Tél : 02.32.83.60.07 Fax : 04.75.64.80.11 mail : mae07@mae.fr
www.mae.fr/contact/07/mae-de-l-ardeche

MAIF (délégation du Teil)
4 allée Paul Avon - BP 33
07405 LE TEIL Cedex
Tel : 04.75.92.21.00 Fax : 05.49.26.59.94

MAIF (délégation de Valence)
34 Bd du Général de Gaulle - BP 123
26000 VALENCE Cedex
Tel : 04.75.82.57.50 Fax : 05.49.26.59.94

OCCE 07
Bésignoles - Route des Mines
07000 PRIVAS
Tel : 04.75.64.05.83 mail : ad07@occe.coop
http://www.occe.coop/~ad07/

Conseil Général de l'Ardèche
Hôtel du Département
Quartier La Chaumette
BP 737
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04.75.66.77.07
www.ardeche.fr

L'Enseignant de l'Ardèche **Directeur de publication : François LAPPE -** CPPAP n°0414 S 08120 - ISSN 1630-5132
Imprimé par nos soins Section départementale du SE-UNSA de l'ARDECHE 13, rue F. Valleton BP 214
07206 AUBENAS Cedex Tel – Fax : 04 75 35 58 83 - Mél. : 07@se-unsa.org Web : http://sections.se-unsa.org/07

l'enseignant de l'ARDECHE

N°106 - août 2013

Dispensé de timbrage
Déposé à Aubenas
Le 31 août 2013
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Sommaire

➢1. Edito
➢2. La page 2nd degré
➢3. La page 1er degré
➢4. Educ' Actu
➢5. Unsa Education (AVS, CHS-CTD et direction d'école)
➢6. Se syndiquer - calendrier scolaire
➢7. Le projet du SE-Unsa
➢8. Adresse utiles

Le Service Public au coeur

Année scolaire 2013-2014 : la Refondation de l'Ecole à poursuivre !

Des bonnes intentions aux réalisations, il y a souvent un écart. Le changement annoncé peut sembler tarder à se concrétiser. La priorité à l'enseignement scolaire se décline par des évolutions de l'école primaire, de la liaison école/collège, du socle commun et de la formation des enseignants et des personnels d'éducation. La création des 60 000 postes est loin d'être négligeable mais la formation dans les ESPE mobilisera une grande partie des postes créés. A la rentrée 2013, la Refondation ne se verra pas directement, ou peu, dans les écoles et les établissements, à l'exception des maîtres supplémentaires. Cette année pourtant le chantier de la redéfinition des programmes et des missions sera crucial, le SE-Unsa et la fédération Unsa Education s'y engageront pleinement.

Quand les temps sont durs, la pertinence de l'action syndicale devient une question centrale. Au SE-Unsa nous prenons nos responsabilités et nous visons l'efficacité. Combatifs, exigeants, notre objectif est simple : agir pour obtenir du concret ! Après une mobilisation de deux années sur ce thème, le SE-Unsa à obtenu l'ISAEC (indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves et de concertation) pour les PE. C'est une première étape. Nous revendiquons que cette indemnité atteigne à terme les 1200 euros du second degré. L'augmentation du contingent de la hors classe des PE et des CPE est actée et 10 000 emplois d'aide à la direction voient le jour.

La promesse de changement ne suffira pas. Le changement ne pourra pas se concrétiser sans les personnels, sans une reconnaissance de leur travail et de leur engagement. Même conscients des lourdes contraintes qui pèsent sur la marche du pays, nous sommes en droit d'attendre des signes concrets qui permettraient de restaurer la confiance entre le ministère de l'Éducation nationale et ses enseignants.

François LAPPE - Secrétaire Départemental

L'Enseignant de l'Ardèche **Directeur de publication : François LAPPE -** CPPAP n°0414 S 08120 - ISSN 1630-5132
Imprimé par nos soins Section départementale du SE-UNSA de l'ARDECHE 13, rue F. Valleton BP 214
07206 AUBENAS Cedex Tel – Fax : 04 75 35 58 83 - Mél. : 07@se-unsa.org Web : http://sections.se-unsa.org/07

Second Degré

L'Ecole Publique au coeur

Ce bulletin est l'occasion pour nous de faire un point sur la rentrée en vous donnant des informations sur le nombre de personnels du 2nd degré entrant et sortant de l'académie afin d'avoir une idée sur le flux du personnel au sein de notre académie et de notre département.

Personnels entrant dans l'académie lors de la phase inter	nombre	Personnels sortant de l'académie lors de la phase inter	nombre
agrégés	124	agrégés	61
certifiés	436	certifiés	436
Professeur d'EPS	37	Professeur d'EPS	38
PLP	115	PLP	50
CPE	25	CPE	16
Bi admissible	10	Bi admissible	7

Pour ce qui est de l'Ardèche nous avons pu établir des résultats sur la phase intra pour les corps dans lesquels nous avons des élus en CAPA.

Corps	Poste fixe	TZR	Stagiaires (à la date du 22 juillet)
CERTIFIES	92	13	31
PLP	16	2	16
CPE	4		2

Un problème, une question concernant le 2nd degré dans le département ?

Une militante ardéchoise du SE peut vous répondre !

Céline Fuentès, professeure d'Espagnol au lycée Astier d'Aubenas, bénéficie cette année d'un temps de décharge syndicale pour répondre à vos questions ou vous guider dans vos démarches.
Vous pouvez la joindre par mail : celine-fuentes.se-unsa@laposte.net

Vous pouvez toujours bien sur joindre aussi les militants de la section Académique du SE-Unsa à Grenoble :
Section Académique du SE-Unsa - Grenoble
Bourse du travail — 32 avenue de l'Europe — 38030 GRENOBLE Cedex 2
Tel : 04 76 23 38 54 mail : ac-grenoble@se-unsa.org site internet :

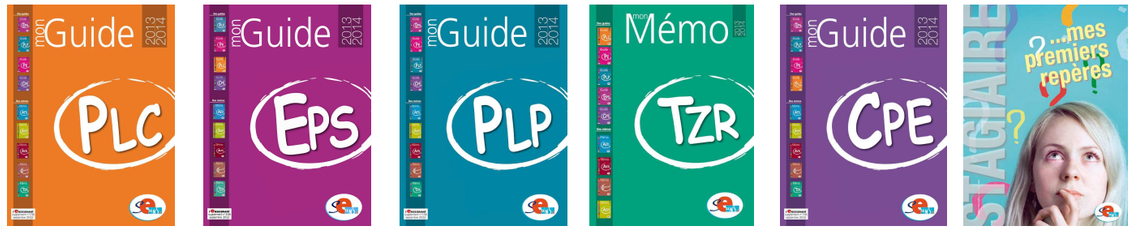

Les guides et mémos du SE-Unsa : Demandez – les !!!!

Le SE-Unsa est un des rares syndicats accueillant tous les corps du 2nd degré. Nous tenons à votre disposition nos guides catégoriels. Contactez-nous pour les commander, nous vous les ferons parvenir gratuitement par courrier. 07@se-unsa.org ou 04.75.35.58.83

66 % du montant de l'adhésion est à présent reversé sous forme de crédit d'impôts y compris pour les non imposables ! Alors N'hésitez plus, rejoignez le SE-Unsa et bénéficiez des avantages du bouquet adhérent détaillé ci dessous !

Pour rejoindre le SE-Unsa en 2013-2014, utilisez le bulletin d'adhésion vert joint en le retournant complété à la section ou rendez-vous sur le site national www.se-unsa.org si vous préférez un paiement sécurisé par carte bancaire.

Se syndiquer en Ardèche pour 2013-2014 !!!

Si vous avez toujours eu le choix de vous syndiquer auprès du syndicat qui correspondait à vos valeurs…
N'oubliez pas que depuis les résultats des élections professionnelles d'octobre 2011, **vous avez aussi le choix :**

- d'être défendu par un syndicat réformiste (suivi de vos dossiers de mutations, avancements, mouvements, départs en formation…), en effet le SE Unsa vous représente lors des CAPD pour laquelle il a obtenu un siège

- grâce à sa participation au CTSD et CDEN, le SE Unsa, au sein de l'Unsa Education, vous permet aussi d'être représenté pour défendre les droits de votre école, de votre établissement lors des opérations de carte scolaire…

Donc si vous souhaitez **adhérer, être défendu et suivi** par un **syndicat réformiste** avec **des valeurs qui vous correspondent** (voir ci contre), alors : **Votre CHOIX , c'est l'UNSA !!!**

Se syndiquer est un droit, acquis de haute lutte. Un syndicat n'est ni une assurance, ni un supermarché.

C'est une organisation qui défend les droits individuels et collectifs des adhérents, mais c'est aussi un moyen d'information, de formation, d'échange, de construction, de défense d'un "projet" social.

On peut se replier sans regarder ce qui se passe autour de soi, en espérant que l'orage sera pour les autres. On peut aussi se battre, s'organiser.

Il est plus que temps de renforcer les organisations syndicales qui défendent les droits sociaux des salariés. Adhérez au SE-UNSA !

Mon choix c'est l'Unsa !

Changement d'adresse : Informez-nous !

Vous avez **déménagé ou changé de mail, de téléphone** pendant l'été :

Pensez à nous **communiquer vos nouvelles coordonnées** afin que nous puissions continuer à vous informer efficacement.

04.75.35.58.83 ou 07@se-unsa.org

Calendrier de l'année scolaire 2013 - 2014

Pré-rentrée des enseignants	lundi 2 septembre 2013 + 2 x 1/2 j. avant la Toussaint
Rentrée des élèves	mardi 3 septembre 2013
Vacances de la Toussaint	Du samedi 19 octobre 2013 au lundi 4 novembre 2013
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014
Vacances d' hiver	Du samedi 1er mars 2014 au lundi 17 mars 2014
Vacances de printemps	Du samedi 26 avril 2014 au lundi 12 mai 2014
Vacances d'été	samedi 5 juillet 2014

Un jeudi (allongement des vacances de Toussaint) sera rattrapé le 13 novembre toute la journée
ou pour les élèves qui ont cours le mercredi matin:
les mercredis 13 novembre et 11 juin après-midi

Le vendredi (de l'ascension) sera rattrapé le 23 avril toute la journée
ou pour les élèves qui ont cours le mercredi matin:
les mercredis 23 avril et 28 mai après-midi

Où, quand et comment joindre les militants de la section SE Unsa de l'Ardèche ?

Les bureaux de la section ardéchoise du SE-Unsa et de l'Unsa Education se situent au
13 rue François Valleton à Aubenas,
et sont **ouverts du lundi au jeudi, de 9h30 à 17h30 dès la rentrée.**

En dehors des heures d'ouvertures et pendant les vacances, un transfert d'appel est activé vers le téléphone portable du secrétaire départemental où **vous pouvez laisser un message, nous essaierons de vous rappeler au plus vite…**

De plus les militants de la section Ardéchoise vous invitent à prendre rendez-vous par téléphone avant de vous rendre au local de la section du SE-Unsa à Aubenas, afin de vous éviter un déplacement inutile s'ils sont en visite dans les écoles, en instance ou autre…

Vous pouvez bien sur nous joindre par mail **07@se-unsa.org et au 04.75.35.58.83.**

Bonne rentrée et à bientôt avec le SE Unsa !

François Lappe, secrétaire départementale du SE

Premier Degré

Le Service Public au coeur

Mise en œuvre de la réforme des rythmes à la rentrée 2014

Dans une note de service du 26 juin 2013, la DASEN indique qu'elle a demandé aux maires de lui faire parvenir leurs **propositions d'organisation pour l'année scolaire 2014/2015**, accompagnées de l'avis de l'IEN de circonscription, **avant le 15 novembre 2015**.

Pour les écoles ayant demandé le report, le **premier conseil d'école de cette année scolaire 2013/2014 devra impérativement aborder en profondeur le sujet des rythmes** afin que l'ensemble des acteurs de la communauté éducative puissent bâtir, ensemble, leur proposition d'organisation.

RYTHMES SCOLAIRES pas sans nous !

Ne pas laisser les autres décider sans nous, c'est tout l'enjeu!

Le **SE-Unsa met un ensemble d'outils à la disposition des équipes** pour les aider à mener les conseils d'école sur les rythmes et aboutir à une proposition qui tienne compte de leur avis.

Vous trouverez ces fiches à télécharger
(**Fiche 0 : Se saisir du conseil d'école, Fiche 1 : Le conseil d'école, pas à pas, Fiche 2 : Le point sur les textes, Fiche 3 : Le projet d'organisation de la semaine scolaire, Fiche 4 : Conseil d'école et repères complémentaires, Fiche 5 : APC : mode d'emploi, Fiche 6 : Emploi du temps vierge**)
sur notre site internet:
http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article953

A partir de ces propositions, le SE-Unsa pourra soutenir les projets d'organisation des équipes auprès de la DASEN, seule compétente **pour fixer in fine** les horaires de chaque école.

N'hésitez pas à contacter la section départementale du SE-Unsa pour toutes questions ou difficultés : 07@se-unsa.org

Exigeants pour le changement !

Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège

Un décret est paru cet été au Journal Officiel, il **modifie l'organisation des cycles** à compter de la **rentrée 2014** (avec application progressive jusqu'à la rentrée 2016)
La scolarité de l'école maternelle à la fin du collège sera organisée en **quatre cycles pédagogiques:**

- **Le cycle 1**, cycle des apprentissages premiers, correspond aux trois niveaux de l'école maternelle (**PS, MS, GS**)
- Le **cycle 2**, cycle des apprentissages fondamentaux, correspond aux trois premières années de l'école élémentaire (**CP, CE1, CE2**)
- Le **cycle 3**, cycle de consolidation, correspond aux deux années suivantes de l'école élémentaire et à la première année du collège (**CM1, CM2, 6ème**)
- Le **cycle 4**, cycle des approfondissements, correspond aux trois dernières années du collège (**5ème, 4ème, 3ème**)

Retrouvez le décret sur internet:
http://www.legifrance.gouv.fr/telecharger_rtf.do?idTexte=LEGITEXT000027759689&dateTexte=20130827

Nouveaux programmes, en 2015 ?

École de demain

Faisant suite à la refonte des cycles, l**e programme de formation** sera refondé en conséquence, **après que le Conseil Supérieur des Programmes aura redéfini les compétences du Socle Commun**. Ces nouveaux programmes entreront en application en même temps que les cycles.

L'année à venir sera une année de travail et de **consultation des enseignants** sur ces nouveaux contenus. **Le SE-Unsa a d'ores et déjà fait la demande de temps dégagé pour que les équipes puissent y travailler.**

Daniel Filâtre nouveau Recteur de l'Académie de Grenoble

Daniel Filâtre a été nommé Recteur de l'académie de Grenoble par décret du Président de la République, en Conseil des ministres, du 24 juillet 2013. Agé de 60 ans, il était auparavant conseiller « Formation, orientation, insertion » au cabinet de Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis mai 2012. Il a présidé l'université Toulouse II - le Mirail de 2006 à avril 2012. Il succède donc à Olivier Audéoud en poste depuis juillet 2010.

Une charte laïque affichée dans tous les établissements à la fin septembre

Présentée par Vincent Peillon au CSE du 10 juillet, la charte sera affichée dans tous les établissements. Elle semble viser en priorité les familles pour faire baisser les atteintes à la laïcité. Pour le SE-Unsa, ce texte veut sortir de la laïcité violente qui exclut les élèves trop souvent. Ce texte précise également que "les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions".

Comité National d'Action Laïque
209 Bd St Germain – 75007 Paris
01.45.48.47.22

Non au fonds d'amorçage pour les écoles privées !

La FCPE, la fédération des DDEN, le SE-Unsa et l'Unsa Education, membres du Comité national d'action laïque (CNAL), refusent avec vigueur que le fonds d'amorçage versé aux communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires profite aux écoles privées.

La loi de refondation prévoit en effet que ce fonds, destiné à aider les communes à mettre en place des activités périscolaires, concernera aussi bien les écoles publiques que les écoles privées. Il pourra en outre être versé directement aux organismes de gestion de ces écoles (majoritairement les OGEC) et ne figurera donc pas au budget de la commune, ce qui interdira tout contrôle sur l'utilisation de l'argent public (article 67 de la loi). Par ce biais, l'Etat laïque risque de financer le catéchisme sans même le savoir et sans pouvoir l'empêcher !

Pour le CNAL, l'État organise le subventionnement de l'enseignement privé et contrevient ainsi à la loi Debré de 1959, au titre de laquelle seules sont obligatoires les dépenses d'enseignement. Le financement des activités périscolaires, parce qu'elles relèvent du caractère propre des établissements, n'est pas autorisé. Avec l'article 67, il le devient.

Selon les chiffres communiqués par la FNOGEC, l'État et les collectivités territoriales versent déjà 11 milliards d'euros à l'enseignement catholique. Budgétairement, ce dispositif va coûter plus encore aux communes que la loi Carle, car même s'il n'est pas pérennisé au-delà de l'année 2014-2015, elles auront engagé des dépenses qu'elles ne pourront plus retirer.

Pour le CNAL, il est inacceptable que l'État continue à encourager le communautarisme scolaire. Il est également consternant qu'il continue à organiser la concurrence au service public d'Education Nationale malgré les promesses du candidat François Hollande dans sa lettre au CNAL d'avril 2012.

Dans un contexte de crise économique et budgétaire, la priorité doit être l'École de la République.

Pour le CNAL, l'article 67 ne doit pas rester en l'état.

Paris, le 10 juillet 2013

AVS — Création du métier « d'accompagnant », une avancée importante

Le 23 aout dernier, l'annonce par le premier ministre Jean Marc Ayrault de la création d'un métier d' « accompagnant » pour les élèves en situation de handicap, est une avancée importante.

L'Unsa Éducation se félicite de cette volonté de sortir de la précarité l'accompagnement de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Reprenant des propositions du rapport de Pénéloppe Komites du 25 juin*, les mesures annoncées font écho pour partie à des demandes de notre Fédération.

C'est une avancée importante pour les 28 000 personnels concernés qui pourront, au-delà de leurs 6 années de contrat d'assistant d'éducation, bénéficier d'un CDI et de la possibilité de valider un diplôme reconnaissant leurs compétences professionnelles.

C'est également une bonne nouvelle pour les équipes pédagogiques qui accueillent les enfants en situation de handicap dans leurs écoles, leurs établissements. La création d'un métier doit ouvrir des perspectives de formation et de constance dans la présence de professionnels compétents qui rendront plus aisés les projets d'accueil de ces enfants et leur réussite. Pour les enfants concernés et leurs parents, les mesures annoncées vont dans le sens d'une réelle amélioration.

Pour autant, ce n'est qu'une première étape — certes très encourageante — dans la prise en charge des élèves en situation de handicap qu'il faudra poursuivre pour tenir compte des besoins. Les CDI ne concernent pas les 34 000 personnels EVS en contrats aidés qui sont également chargés de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap. Même si les annonces sur l'amélioration de leur formation vont dans le bon sens, à moyen terme, il faut envisager d'aller vers une prise en charge uniquement par des emplois d'«accompagnant».

L'Unsa Éducation sera attentive aux conditions de mise en œuvre du nouveau métier et continuera à agir pour améliorer le dispositif.

** Le rapport Komites est accessible par cette adresse internet : http://goo.gl/flHkjk.*

Santé au travail — je m'en occupe avec le SE-Unsa

Le 28 juin dernier a eu lieu le dernier CHS-CTD de l'année 2012-2013. Le SE-Unsa était présent dans cette instance par le biais du siège de sa fédération, l'Unsa Education. Ce fut l'occasion pour notre fédération, d'être la seule organisation à faire une déclaration liminaire (ci-dessous) pour un bilan d'une année de cette instance et exprimer ses regrets de ne pas avoir été écoutée sur les conditions de travail des directeurs d'école.

Le CHS-CTD a beaucoup travaillé à sa propre mise en place en cette année 2012-2013.

Mise en place de l'instance, formation de ses membres, présentation réflexion et validation des outils qui vont participer à son fonctionnement. Cette phase indispensable à sa bonne marche à venir et qui mérite le temps qui lui a été consacré, ne doit cependant pas nous faire perdre de vue les réalités.

Les attentes sont grandes : sécurité des bâtiments, prévention des risques psycho-sociaux, situation des personnels sollicitant des allégements de service, formation pour la gestion des Documents Uniques, PPMS, direction d'école, rénovation du dialogue social, articulation CHSCT/CAPD...

En 2012, L'UNSA-EDUCATION n'avait pas attendu pour être à l'écoute de ses collègues.

L'enquête nommée DUER, présentée par le SE-Unsa aux directeurs d'école en mai 2012, a rencontré une réelle écoute, permettant de constater que le mal être est devenu souffrance. Les conclusions de cette enquête, présentées nationalement en octobre 2012, ont conduit à la tenue de CHS-CT dans certains départements sur la thématique de la Direction d'Ecole. Ces CHS-CTD ont amené des éléments de réflexions, des conclusions qui seront utiles lors des négociations globales qui auront lieu au Ministère sur la Direction d'Ecole en septembre prochain.

Le SE-Unsa et l'Unsa Education, signataires du protocole sur la direction d'école en 2006, rappellent leur attachement et leur souci constant sur ce thème. L'Unsa Education déplore alors qu'en Ardèche, sa demande formulée de tenue d'un CHS-CT sur ce thème en novembre dernier, n'ait pas rencontrée de réponse favorable ni auprès de l'administration, ni auprès des autres fédérations de cette instance.